



Document régissant le spectacle 2012

Autofinancement

Pour participer au spectacle, tous les patineurs doivent **obligatoirement** participer aux deux autofinancements prévus par le club.

Numéros

Patinage Plus (PP) : Les patineurs participent à 2 numéros.

Juniors : Les patineurs participent à 3 numéros.

Inters : Les patineurs participent à 3 numéros.

Seniors : Les patineurs participent à 4 numéros.

Médaillés : 1 numéro pour les patineurs ayant remporté une médaille entre le **1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.**

Assistants de programme : 1 numéro pour tous les moniteurs bénévoles du club.

Lauréats et Tests Or : 1 numéro pour les patineurs ayant reçu un Lauréat **Régional** ou/et ceux qui ont obtenu un test Or en Danse, Interprétation, Habiletés et/ou Style libre **entre les 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.**

Solos : 4 solos distribués de façon automatique et par pointage.

Possibilité d'un rajout, voir les spécifications plus loin.

Solos intégrés : 4 numéros distribués parmi les patineurs ayant le plus haut pointage après avoir distribué les solos.

Quatuor intégré : 1 numéro distribué parmi les patineurs suivants sur la liste de pointage, après avoir distribué les solos et les solos intégrés.

Patineurs de l'extérieur

Seulement les patineurs inscrits au club de Ste-Anne des Plaines, qui patinent un minimum de 2 fois par semaine, pourront participer **aux numéros de groupe seulement** de leur catégorie au spectacle. **Ils ne sont pas éligibles aux solos, solos intégrés et quatuor.**

Calcul du pointage

- ❖ **Les pointages sont calculés selon les grilles de l'ARPAL** (Association Régionale de Patinage Artistique des Laurentides). On retrouve cette grille sur le site de l'ARPAL (www.arpal.ca) ainsi que sur le site du club sous les onglets « Compétitions » et « Tests ».
- ❖ ***Les compétitions éligibles au calcul sont celles choisies par le club (voir sous l'onglet « Compétitions ») et se situent entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.***
- ❖ ***Les tests qui servent au calcul sont ceux effectués entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.***

Durée de la musique

Numéro d'ouverture et de fermeture : Durée maximale de 5 minutes.

Autres numéros : Durée maximale de 4 minutes.

Solos : La même durée du solo de compétition **mais ne doit pas dépasser 3 minutes.**

Solos intégrés : Le soliste est mis en valeur pour **une durée maximale de 1 minute.**

Quatuor : Le numéro doit avoir **une durée maximale de 1 minute.**

Solos

- ❖ La durée d'un solo dépend du niveau du patineur. Il doit avoir la même durée que son solo de compétition **mais ne peut dépasser 3 minutes.**
- ❖ La chorégraphie se monte sur les temps de glace réservés aux pratiques de solos.
- ❖ **Tous les frais sont assumés par les parents** : coût de la musique et de son montage, l'entraîneur et la location ou la création d'un costume.
- ❖ La musique du soliste **doit obligatoirement être approuvée par le comité,** et ce, avant le début des pratiques de spectacle.

Solos Intégrés

- ❖ La durée du solo intégré **ne doit pas dépasser 1 minute.**
- ❖ **Tous les patineurs qui participent au numéro doivent demeurer sur la glace et en mouvement, en tout temps, du début à la fin.**
- ❖ Le costume est choisi et loué par la personne responsable du spectacle. Les frais de location sont assumés par le club.
- ❖ Si l'entraîneur ou les parents préfèrent un costume différent, **le coût de la fabrication est alors assumé par les parents** et **le comité doit en être avisé et ce dernier doit obligatoirement approuver le choix du costume,** et ce, avant le début des pratiques.
- ❖ **Les solistes-intégrés n'ont pas le choix du numéro.** La responsable du spectacle prend cette décision selon certains critères pré-établis par le comité ou sous-comité du spectacle.
- ❖ Le solo intégré est monté durant les pratiques du numéro, cependant, il est possible également de le faire sur le temps de glace réservé aux pratiques de solos. À ce moment, **l'approbation des parents est requise** car des frais supplémentaires liés à l'entraîneur doivent être assumés par ceux-ci. **Le club ne débourse pas les frais des cours privés.**
- ❖ Lorsque les solistes intégrés pratiquent leur numéro sur du temps de glace réservé aux pratiques de solo, **la priorité de la musique est donnée aux solistes en tout temps, et non aux solistes intégrés.** Les solistes n'ont pas d'autres temps d'alloués à la pratique de leur numéro tandis que les solistes intégrés peuvent pratiquer à même le numéro dans lequel ils sont intégrés.

Quatuor

- ❖ C'est un numéro à quatre patineurs intégré à un numéro de groupe.
- ❖ Les patineurs font un **numéro de groupe et non un solo dans un numéro.**
- ❖ Le temps alloué au quatuor **ne doit pas dépasser 1 minute.**
- ❖ Un entraîneur s'occupe de monter le numéro au même titre qu'un solo intégré.
- ❖ Il n'y a pas de frais de costume pour les parents puisque le club assume les frais au même titre qu'un solo intégré.

Critères d'attribution des solos pour le spectacle 2012

- ❖ **Le comité se réserve le droit de modifier ces critères selon les besoins du spectacle.**

Solos automatiques

- ❖ Un patineur détenant un **test Novice, Junior ou Senior de compétition** se verra attribuer un solo automatique, s'il a compétitionné dans sa catégorie de test toute l'année et s'il répond aux critères des solistes, (voir plus bas), **à l'exception du critère #3 : Pas plus de 2 ans dans la même catégorie.**
- ❖ Les couples de danse ou de style libre ayant un **test Novice, Junior ou Senior** se verront attribuer un numéro automatique s'ils ont compétitionné dans leur catégorie de test toute l'année et s'ils répondent aux critères des solistes, (voir plus bas), **à l'exception du critère #3 : Pas plus de 2 ans dans la même catégorie.**
- ❖ Un patineur ayant obtenu un **test Or de style libre (Star) ou un test de Novice et plus de compétition (Compétitif)** se verra attribuer un solo automatique **l'année de l'obtention du test seulement.**
- ❖ S'il y a plus de 2 solos automatiques, le comité se réserve le droit de rajouter des solos.

Solos par pointage

- ❖ Les plus hauts pointages de tests et compétitions, réunis, pour la période du 1^{er} janvier et 31 décembre de l'année précédent le spectacle, **comblent la balance des solos.**
- ❖ La durée d'un solo de spectacle est la même que celle des compétitions faites au cours de l'année. **Cependant, elle ne doit pas dépasser 3 minutes.**

Les solistes doivent répondre aux critères suivants :

1. **Patineur à temps plein** :qui patine depuis un minimum de 1 an au club de Ste-Anne des Plaines à raison de 2 fois par semaine, y compris les patineurs en sport-études, faute de quoi, le solo sera remis au patineur suivant.
2. Avoir participé à un **minimum de 3 compétitions** de style libre au cours de l'année.
3. **Pas plus de 2 ans dans la même catégorie** de style libre, excluant, Or (Star), Novice, Junior et Senior (Compétitif).
4. **Être assistant de programme bénévole ou entraîneur qui a conservé son statut de patineur et qui patine à temps plein**, 2 jours par semaine au CPA Ste-Anne des Plaines.

Solos Intégrés

- ❖ Après avoir distribué les 4 solos, les solos intégrés seront attribués aux 4 patineurs suivants sur la liste par ordre de pointage. Ces patineurs doivent respecter les critères # 1 et 2 des solistes présentés ci-dessus.
- ❖ Tous les patineurs doivent obligatoirement être en mouvement sur la glace durant la prestation du soliste intégré.
- ❖ Le soliste intégré est mis en valeur pour une durée ne dépassant pas 1 minute.

Quatuor

- ❖ Lorsque les solos et les solos intégrés sont comblés, les 4 patineurs suivants sur la liste, **et qui respectent les critères #1 et 2 des solistes présentés plus haut,** forment un quatuor intégré dans un numéro de groupe. Le temps alloué au quatuor **ne doit pas dépasser 2 minutes.**
- ❖ **Les patineurs du quatuor font un numéro ensemble dans un numéro de groupe et non pas un solo dans un numéro.**

Autres informations importantes

- ❖ **Les compétitions en Interprétation ne seront pas comptabilisées** pour l'obtention de solos **mais seront cumulées et comptées selon les pointages suggérés par l'ARPAL, pour des démonstrations lors d'événements spéciaux, s'il y a lieu.**
- ❖ Pour donner la chance à tous les participants, **un seul événement par compétition sera comptabilisé,** soit le meilleur résultat obtenu.
- ❖ **Un seul solo ou solo intégré par spectacle sera attribué au même patineur.**
- ❖ **Deux absences non-motivées** aux pratiques de spectacle **peuvent entraîner un retrait du patineur au numéro.**